

I- Athènes et Rome : deux contextes spatiaux et chronologiques différents

I - A) – Athènes aux V^e et IV^e siècles avant notre ère, étude du territoire et des hommes (pp. 38-39) (pp. 48-51)

1°- Cadre spatial :

- Où se situe Athènes à petite, moyenne et grande échelle ?

> *Dans l'Est du bassin méditerranéen, plaine de l'Attique*

- La Grèce est-elle un pays / un État dans l'Antiquité ?

> *non, c'est un ensemble de cités indépendantes souvent en guerre les unes contre les autres, avec malgré tout une langue et une culture commune.*

2° - La cité, forme classique d'organisation politique dans l'Antiquité :

- Pouvez-vous expliquer ce qu'est une cité dans l'Antiquité ?

> *c'est l'équivalent d'un État plus ou moins autonome. La cité est la **forme d'organisation politique des sociétés humaines de l'époque en Méditerranée**. Ce sont en réalité de **véritables États indépendants** qui se gouvernent eux-mêmes.*

(- En vous aidant du modèle d'Athènes, décrivez les éléments constituant une cité.

> *Athènes est une de ces **cités (polis)** du monde grec antique. Son **territoire (l'Attique, environ 2650 km²)** comprend une **ville principale (l'Asty)**, un **territoire rural (la Chôra)** et un **espace littoral (la mer joue un rôle essentiel en Grèce)**, avec pour Athènes, notamment le **port du Pirée.**)*

3° - Contexte chronologique :

- À quelle période se situe notre étude ?

> *Au **Ve siècle av.***

(- Comment se nomment les guerres contre l'Empire perse ?

> *les **guerres médiques.***)

(- Qui opposent-elles ?

> *une **coalition des cités grecques** contre l'Empire perse)*

(- Qui est vainqueur ?)

(- Grâce à quelles batailles ? En quelle années ?

> **Deux victoires contre les Perses, Marathon et Salamine (- 490 et - 480)** permettent à la cité d'Athènes de **dominer** le monde grec. Ces victoires ont été acquises grâce aux soldats, les **Hoplites**, qui forment l'ossature de l'armée de la cité (marche forcée de Marathon).

Bataille des Thermopyles (- 480), alliance des cités grecques contre l'empire perse (achéménide). Dans le défilé des Thermopyles qui donne accès à la Grèce centrale, le long de la mer Égée (emblème de la résistance désespérée). Victoire perse mais les derniers hoplites spartiates (300) parviennent à freiner les Perses et à permettre à l'arrière garde grecque de se reformer (cF. Film Les 300.)

(- Que ces victoires permettent-elles à Athènes ?

> La **Perse** faisait figure de **grande puissance** à l'époque. C'est pourquoi **Athènes s'est révélée** comme une **cité puissante** et a fondé une ligue appelée **Ligue de Délos en - 478**, réunissant sous l'**autorité d'Athènes** plusieurs cités grecques.)

(- Pourquoi peut-on parler d'impérialisme athénien sur les autres cités de la Ligue de Délos ?

> En réalité, Athènes a eu tendance à **exploiter économiquement** (ex. : obligatoire ponctuelle d'utiliser la monnaie, les unités de poids et de mesure athéniennes) **et politiquement** ses alliés de la ligue : c'est l'**impérialisme** athénien.)

(- (p. 35) Qu'est-ce que la guerre du Péloponnèse ? Et la ligue du Péloponnèse ?

> Le Péloponnèse, est une région au **sud de la Grèce**, avec comme **principale cité, Sparte**. C'est une cité **rivale** d'Athènes, **la plus importante**, qui n'est **pas membre de la ligue de Délos mais dirige la ligue du Péloponnèse**. **Tout** au long du **V^e siècle** avant J.-C., les **rivalités** entre ces deux cités **n'ont cessé de s'aggraver**. Elles débouchent sur la **Guerre du Péloponnèse de 431 à 404 av. n.e.)**

(- Quelles sont les conséquences de la guerre du Péloponnèse pour Athènes ?

> guerre qui se termine par une **défaite d'Athènes** qui dû **démanteler son empire maritime** et **dissoudre la ligue de Délos**.)

- Pourquoi peut-on dire que le monde grec de l'Antiquité est un monde constamment en guerre ?

> *les cités grecques sont rivales et souvent en guerre les unes contre les autres sans compter les guerres « extérieures » contre l'empire perse, ou la Macédoine.*

4° - La démocratie, nouveau modèle d'organisation politique :

- À quelle époque et dans quel contexte, la démocratie est mise en place à Athènes ?

> *C'est à la **fin du VI^e siècle av.**, grâce à des réformateurs comme Clisthène, que la démocratie s'est mise en place à Athènes : elle fait alors figure d'**exception dans le monde grec**. C'est une période très troublée avec de nombreux affrontements pour dominer politiquement la ville. En 509, quand **Clisthène** parvient au pouvoir, son idée est d'instaurer une **plus grande isonomie des citoyens** et donc de **créer un régime plus égalitaire** après la période des tyrannies successives.*

*A partir du VI^e siècle et durant deux siècles, c'est le **régime démocratique** qui a été **le plus utilisé à Athènes**.*

- Ce régime politique est-il apprécié de tous ?

> *non, les aristocrates, les oligarques et une partie du petit peuple critiquent cette forme de régime.*

I- Athènes et Rome : deux contextes spatiaux et chronologiques différents

I - B) - Rome, aux II^e et III^e siècles, occupation spatiale et organisation politique (p. 57) (pp. 58-59) (pp. 66-69)

1° - Contexte chronologique

- Qu'est-ce que l'Empire romain ?

> *L'Empire romain (latin : Imperium romanum) est le nom donné par les historiens à la domination romaine antique entre 27 av. J.-C. et 476 ap. J.-C.. On appelle Haut **Empire**, la période qui s'étend de **14 après**, année de la **mort d'Auguste** (qui a mis en place l'**Empire en - 27**) à **235** après.*

(- À quelle période fait-il suite ?

> *L'Empire succède à la **République** (qui était un régime **oligarchique dirigé par des nobles**).)*

(- Quand et comment s'achève-t-il ?

> Pendant ces deux siècles, **quatre dynasties d'empereurs** se succèdent (ces dynasties ne sont pas nécessairement des successions de père en fils). **L'Empire romain d'Occident est submergé par une importante invasion des Germains (à partir de 406), et disparaît en 476. Seul subsiste l'Empire romain d'Orient.)**

- Qu'est-ce que la Pax Romana ? Quels éléments ont permis de donner ce nom à cette période des II et IIIe siècles de notre ère ?

> On assiste durant cette époque à une **période de paix et de prospérité économique («pax romana»)** à l'intérieur des **frontières** de l'Empire.

2°- Cadre spatial

- Quelle superficie et quelles régions occupe l'Empire romain à son apogée ?

> Grâce à ses **conquêtes**, Rome est devenue la **capitale d'un vaste empire de 5 millions de km² (sur trois continents)**. Cet empire est **essentiellement méditerranéen**. On peut distinguer :

- les **peuples les plus romanisés** (adoption de modes de vie, culture latine) qui vivent autour des **rivages de la Méditerranée**.

- les **provinces éloignées** comme les trois Gaules (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique), la Bretagne, les Germanies, les provinces danubiennes

(- Comment les Romains nomment-ils la Méditerranée ?

> Les Romains désignent la **Méditerranée** par l'expression *mare nostrum* («notre mer») ce qui signifie que ces terres appartiennent à une **même civilisation.**)

(- Qu'est-ce que le Limes ? De quoi est-il constitué ?

> Les **frontières** de l'Empire. Ces dernières se présentent sous la forme de **frontières naturelles complétées** par tout un **réseau de fortifications** appelées **limes.**)

3° - La Cité, cadre de vie des Romains

- Quels sont les caractères communs de la plupart des cités permettant de montrer leur «romanité» ? (p. 65)

> Comme en Grèce, la **cité** (*civitas*) est le cadre politique le plus répandu. L'Empire romain est une **fédération de cités. Chaque homme libre est citoyen de sa cité.**

Toutes les cités ont des **caractères communs** :

- un **territoire délimité et organisé autour du cardo maximus (N-S) et du decumanus (E-O) avec le forum à la croisée des deux.**
 - un **centre urbain** organisé autour d'un **forum** (**place centrale** à l'instar de l'**agora**).
 - des **institutions stables** avec une **assemblée**, un **sénat local** des **magistrats**.
- Les cités de l'Empire vous semblent-elles toutes avoir le même statut ?
- > *non, il existe une **hiérarchie** dans les **statuts juridiques** des cités.*

4° - L'illusoire maintien des institutions de la République sous l'Empire

- Qui dirige l'Empire ?
- > *l'Empereur*
- Quel est le rôle et la fonction d'un empereur romain ?
- > *L'empereur a donc le pouvoir législatif (les magistrats qui proposent les lois sont nommés par lui, les sénateurs qui votent les lois sont nommés par lui, et il dispose du droit de veto pour s'opposer aux lois qui lui déplairaient). L'empereur est le chef de la justice (il nomme les préteurs). L'empereur contrôle les impôts et la monnaie (son portrait figure sur les pièces). Il contrôle l'administration puisqu'il nomme les hauts fonctionnaires (les chevaliers). L'empereur est le chef de toutes les armées. Il est même considéré comme un dieu vivant puisque partout dans l'empire on élève des autels pour y célébrer conjointement Rome et Auguste. À sa mort, le Sénat par l'**apothéose** élève l'empereur au rang des dieux nationaux.*
- (- Qui est le 1^{er} empereur romain ?
- > *Après avoir écrasé ses adversaires républicains assassins de César, puis son rival Marc Antoine, Octave-Auguste à partir de 27 av. n.e., est le seul maître de Rome. Contrairement à César, il ne cherche pas à instaurer une monarchie. Il maintient les institutions du régime républicain mais lui et ses successeurs les vident progressivement de leur pouvoir. Il meurt en 14 de n.e.)*

II - Citoyennetés et démocraties à Athènes et à Rome : deux conceptions très différentes de la citoyenneté

II - A) - Athènes, une citoyenneté très exclusive (p. 45) (pp. 48-51)

- Qu'est-ce qu'un citoyen ?

> *une personne qui relève d'un État et qui y possède des droits et des devoirs civiques et politiques.*

- Quels sont les critères pour être citoyen à Athènes ?

> *être un homme libre, né à Athènes de père (et mère fille d'Athénien), admis dans un dème et ayant accompli l'éphébie (2 ans de 18 à 20 ans) après avoir été inscrit dans un dème.*

En 451, Périclès rend l'accès à la citoyenneté encore plus fermé (père citoyen et mère, fille de citoyen) : il s'agit d'un droit du sang très limité. Mais il revient ensuite sur cette réforme.

- Qui sont les exclus de la citoyenneté ?

> - les **esclaves**. *On estime qu'ils sont environ 150.000. Ils appartiennent à un maître qui les considère comme un bien matériel et non comme un homme. Les esclaves sont soit des prisonniers de guerre barbares réduits en esclavage, soit des descendants de parents eux-mêmes esclaves. L'esclavage est courant dans le monde antique.*

- les **métèques** ou étrangers. *Ils sont exclus de la vie politique, ce sont des hommes libres qui exercent différents métiers comme commerçants ou artisans. Ils ont donc une importance considérable pour l'économie de la cité.*

- les **femmes en général qui ne sont jamais citoyennes mais au mieux, fille et épouse de citoyen**. *Pour les Grecs, l'idéal reste celui d'une femme au foyer. Pourtant, elles jouent un rôle important dans certaines fêtes religieuses.*

Les enfants masculin de citoyens, ne deviennent citoyen qu'à 20 ans, une fois inscrit sur les registres du dème et effectuée l'éphébie. Ils peuvent alors faire partie du dèmos, le peuple réuni en assemblée.

- Combien y a-t-il d'habitants à dans l'Attique ?

> *entre 300 000 à 400 000, difficile d'être exact.*

- Combien sont citoyens ? Qu'en concluez-vous ?

> **Environ 40.000 citoyens.** Cela veut donc dire que **l'immense majorité de la population ne participe pas ou très peu à la vie politique.**

II - Citoyennetés et démocraties à Athènes et à Rome : deux conceptions très différentes de la citoyenneté

II - B) – La romanisation permanente de l'Empire romain (p. 59) (pp. 60-63) (pp. 66-69)

- Tous les habitants de l'Empire romain sont-ils citoyens romains ?

> *non.*

- Existe-t-il une seule forme de citoyenneté dans l'Empire romain ?

> *non, on peut être citoyen de plein exercice romain (citoyen de droit romain), citoyen romain incomplet, seulement citoyen de sa cité sans être citoyen romain.*

- D'une manière exclusive, quelle seule catégorie de population est concernée par toutes les formes de citoyenneté ?

> *les **hommes libres.***

- Qui sont les exclus systématiques de toutes les formes de citoyenneté ?

> *- **les femmes** : les plus nombreuses, comme à Athènes. Les Romains ne peuvent concevoir de leur accorder à la citoyenneté car ils pensent que par nature la femme est inférieure à l'homme. Elle est **sous tutelle masculine toute sa vie** et est considérée comme une **éternelle mineure.***

- *les **étrangers** : ce sont des **hommes libres vivant sur le territoire romain** mais ne jouissant **ni du droit de citoyenneté romain ni du droit latin.** Ils **vivent dans les cités sous leurs propres lois.***

- *les **esclaves** : entre **10 et 20 % des habitants d'une cité.** Mais, contrairement à Athènes, les Romains font un **recours massif à l'affranchissement** : les **maîtres peuvent accorder la liberté à leurs esclaves** (qui deviennent des **affranchis**). En tant qu'affranchis, ils deviennent des **citoyens romains** mêmes si ils ont des **droits inférieurs.** **Leurs enfants** acquièrent **tous les droits de la citoyenneté**, y compris la possibilité de faire une carrière de magistrats.*

(- Quels sont les signes qui permettent d'afficher sa citoyenneté romaine ?

> Être citoyen romain, c'est avoir des **marqueurs sociaux visibles** (très importants dans les sociétés de l'Antiquité) comme :

- le **Tria nomina** (identification avec un nom, un prénom et un surnom, avec l'indication du prénom du père), qui laisse de plus en plus la place à partir du **IIe siècle**, à **seulement deux noms**.

- le droit de porter la **toge**.

- parler le **latin** (même si dans certaines provinces orientales de l'Empire, on parle surtout le grec.)

- noter les dates clés p. 62 et les apprendre !

1° - Une citoyenneté plus ouverte dans l'Empire romain : être ou devenir citoyen romain

a) Le droit du sang

- La 1ère forme d'accès à la citoyenneté romaine est le droit du sang. Expliquez ce que c'est et comment et à qui la citoyenneté romaine est transmise de cette façon ?

> *citoyenneté transmise par le lien de filiation, donc transmise à l'enfant mâle par son père lui-même citoyen romain (complet ou incomplet).*

b) Le droit du sol

- Qu'est-ce qu'une cité de Droit romain ? De Droit latin ? Pérégrines ? Quelle est la conséquence sur la citoyenneté des habitants de ces différentes cités ?

> *Tous les habitants de l'Empire ne sont pas citoyens romains, leur citoyenneté dépend de leur lieu de naissance (droit du sol) :*

- **L'Italie** bénéficie d'une **situation privilégiée** : ses **habitants libres**, nés sur son sol, sont **citoyens romains** (comme ceux de la cité de Rome). Ils sont environ entre **5 et 8 millions d'habitants** (l'Empire compte entre 50 et 80 millions d'habitants et Rome 1 million d'habitants : ville la plus peuplée du monde méditerranéen).

- **cités de citoyens romains ou de droit romain** : au sommet de la hiérarchie. Leurs habitants ont la **pleine citoyenneté romaine**. Leurs **institutions** sont globalement **calquée sur celles de Rome**. Les habitants ont donc une **double citoyenneté** : la **citoyenneté romaine et la citoyenneté de leur cité**.

- **cités latines ou de droit latin** : les habitants qui exercent des **charges municipales (bourgeoisie locale)** reçoivent à la **sortie de leur fonction, la citoyenneté romaine**. Ce qui veut dire que **tous les membres du sénat local**

deviennent **progressivement citoyens romains** : c'est le **système de la promotion civique**.

- **cités pérégrines** : c'est l'**échelon inférieur**. Elles sont considérées comme **étrangères** et **conservent** leur **système d'administration antérieur à la conquête** romaine. Les **pérégrins** (étrangers) sont **sujets de Rome et non citoyens**, ils paient un **lourd impôt** en tant que **cité assujettie**. Ces cités peuvent devenir cité de droit latin.

- Q° 1 p. 61 – Construisez un axe chronologique pour repérer les dates clés de l'étude.

➤ *Les Romains ont conquis la Gaule cisalpine (Nord actuel de l'Italie), pour l'essentiel au III^e siècle av. J.-C., puis la Gaule narbonnaise, c'est-à-dire le midi et le sud-est de la France avec la vallée du Rhône, au II^e siècle av. J.-C., mais c'est surtout la guerre des Gaules, la conquête du reste de la Gaule par les romains, conduite par Jules César qui marque le début de la Gaule romaine.*

En -12, l'empereur Auguste instaure un système administratif qui découpe la Gaule en quatre provinces, trois impériales : la Gaule lyonnaise, la Gaule aquitaine et la Gaule belgique et une sénatoriale : la Gaule narbonnaise. Lugdunum (Lyon) était considéré comme la capitale des trois Gaules impériales, réunissant chaque année le « conseil des trois Gaules », représentant les trois provinces impériales.

*La **Table claudienne** est une plaque de bronze portant l'inscription d'un discours prononcé par l'empereur Claude, en 48, devant le Sénat romain.*

(- Q° 2 p. 61 (doc. 1) – Comment Claude justifie-t-il sa décision d'étendre la citoyenneté aux notables gaulois et comment expliquer l'hostilité des sénateurs ?

➤ *Claude répondait à une requête du Conseil des Trois Gaules, lui demandant d'ouvrir les magistratures et le Sénat romains aux notables de la Gaule chevelue. Les Gaulois obtinrent satisfaction : les Éduens d'abord, puis tous les peuples de la Gaule chevelue, en la justifiant par leur fidélité et leur loyauté. Les sénateurs sont jaloux de leurs prérogatives et ne veulent pas ouvrir l'accès au sénat à des peuples étrangers.)*

- Q° 1 p. 63 – Montrer en quoi la date de 212 marque un changement important dans l'histoire de l'Empire romain ?

➤ *Tous les hommes libres de l'empire deviennent citoyens romains de plein exercice (citoyen complet).*

(- Q° 4 p. 63 – En quoi les origines familiale de Caracalla peut-elle, en partie expliquer sa décision politique de 212 ?

> *il est d'origine non romaine et a vécu en dehors de la péninsule. Il est donc sensibilisé à la romanisation des peuples étrangers.)*

- Reproduisez **très rapidement** au crayon à papier le tableaux ci-dessous, en plus grand, et remplissez-les à l'aide du manuel et des documents supplémentaires :

Pour chaque cas, en fonction du lieu et de la date, mettre une croix et préciser les cas particuliers dans une des deux colonnes.

	Homme libre né ↓		n'est que citoyen de la cité où il habite ?	est citoyen romain et citoyen de sa cité ?		n'est que citoyen de la cité où il habite ?	est citoyen romain et citoyen de sa cité ?
	Péninsule italienne et Rome			X (tous les hommes libres)			X (tous les hommes libres)
Hors péninsule italienne	Cités de droit romain			X (tous les hommes libres)			X (tous les hommes libres)
	Cités de droit latin		X (tous les hommes libres)	X (les notables)			X (tous les hommes libres)
	Cités pérégrines		X (tous les hommes libres)				X (tous les hommes libres)
		- 10	Entre -10 et 212		212	après 212	

(- Reproduisez **très rapidement** au crayon à papier le tableaux ci-dessous, en plus grand, et remplissez-les à l'aide du manuel et des documents supplémentaires :

Pour chaque cas, en fonction du lieu et de la date, mettre une croix et préciser les cas particuliers dans une des deux colonnes.

L'exemple de la Gaule :)

	n'est que citoyen de la cité où il habite ?	est citoyen romain et citoyen de sa cité ?		n'est que citoyen de la cité où il habite ?	est citoyen romain et citoyen de sa cité ?		n'est que citoyen de la cité où il habite ?	est citoyen romain et citoyen de sa cité ?
		X (tous les			X (tous les			X (tous les

Narbonnaise			<i>hommes libres)</i>			<i>hommes libres)</i>			<i>hommes libres)</i>
Reste de la Gaule		<i>X (tous les hommes libres)</i>			<i>X (tous les hommes libres)</i>	<i>X (les notables)</i>			<i>X (tous les hommes libres)</i>
	- 10	<i>Entre -10 et 48</i>		48	<i>Entre 48 et 212</i>		212	<i>après 212</i>	

c) La naturalisation

- Qu'est-ce que la naturalisation ?

> *devenir citoyen après sa naissance*

- Comment peut-elle s'obtenir dans l'Empire romain ?

> *vétéran de l'armée (26 ans), élites des cités de droit latin (les notables ayant exercés un mandat), services rendus exceptionnels, affranchis d'un citoyen romain*

2° - Une romanisation généralisée

- En quoi la conception romaine de l'accès à la citoyenneté est-elle différente de la conception athénienne ?

> *Athènes, conception réductrice, accès très limité / Rome, au contraire, romanisation constante*

- Pouvez-vous expliquer la raison de ces deux conceptions différentes ?

> *Athènes : sauvegarde de la pureté de la population d'origine, contre la masse des non citoyens pour garder le pouvoir / Rome : pour acheter la paix sociale et favoriser la diffusion du modèle romain.*

III – L'exercice de la démocratie et de la citoyenneté à Athènes et à Rome

III - A) – Le fonctionnement des institutions à Athènes

(pp. 40-41)(p. 44) (pp. 48-51)

1° - Les institutions athéniennes :

- En quoi les institutions athéniennes sont-elles démocratiques ?

> *L'origine du pouvoir vient du **dêmos** c'est-à-dire de l'ensemble des **40.000 citoyens**. C'est le peuple-citoyen qui est souverain.*

- Qu'est-ce que l'Ecclesia ?

> *C'est l'Assemblée des citoyens*

- Qui y siège ? Où ?

> *tous les citoyens, le dêmos. L'Ecclésia a d'abord siégé sur l'Agora avant d'être transférée sur la colline de la Pnyx sous Périclès (Pnyx signifiant en grec « serré »).*

- Quels sont les pouvoirs de l'Ecclesia ?

> *le **pouvoir législatif**, c'est-à-dire qu'elle **vote les lois**, mais elle décide aussi de la guerre et sanctionne les «mauvais» citoyens au moyen de l'ostracisme.*

- Qu'est-ce que l'Héliée ?

> *L'Héliée est le **tribunal populaire** de la cité. Elle est composée de **6000 héliastes** qui ont pour charge de **juger les accusés**.*

- Qui y siège ? Où ?

> *6000 citoyens de plus de 30 ans tirés au sort = les héliastes (juges). Sur l'Agora.*

- Quels sont les pouvoirs de l'Héliée ?

> *L'Héliée détient le pouvoir judiciaire. Chaque décision prise dans ce tribunal est sans appel.*

- Qu'est-ce que la Boulé ?

> *une assemblée restreinte de citoyens chargés des lois de la cité.*

- Qui y siège ? Où ?

> *assemblée de 500 membres renouvelés et tirés au sort chaque année, appelée Conseil des Cinq Cents. Pour chacune des dix nouvelles tribus, 50 citoyens étaient désignés bouleutes par tirage au sort parmi des listes de volontaires dressées par dèmes.*

- Quels sont les pouvoirs de la Boulé ?

> *Le rôle de la Boulé était de recueillir les projets de lois des citoyens : chaque proposition de loi, ou probouleuma (en grec ancien, au singulier προβούλευμα) fait l'objet d'un rapport de la Boulé, afin d'établir l'ordre du jour des séances de l'ecclésiastion qu'elle convoquait. Il n'y avait donc aucune concurrence entre ces deux institutions.*

(- Qu'est-ce qu'un ostracisme ?

> *Un **ostracisme** est une procédure suivie par l'Assemblée. Les citoyens inscrivent sur un **tesson de céramique (ostracon)** le **nom de la personne à exclure** de la cité pour un **temps déterminé**, car il aurait commis une **faute grave à l'encontre de la cité**. C'est un **acte très grave** pour l'ostracisé, car en exil, il **n'est plus protégé par la cité** et peut devenir esclave dans le pire des cas.)*

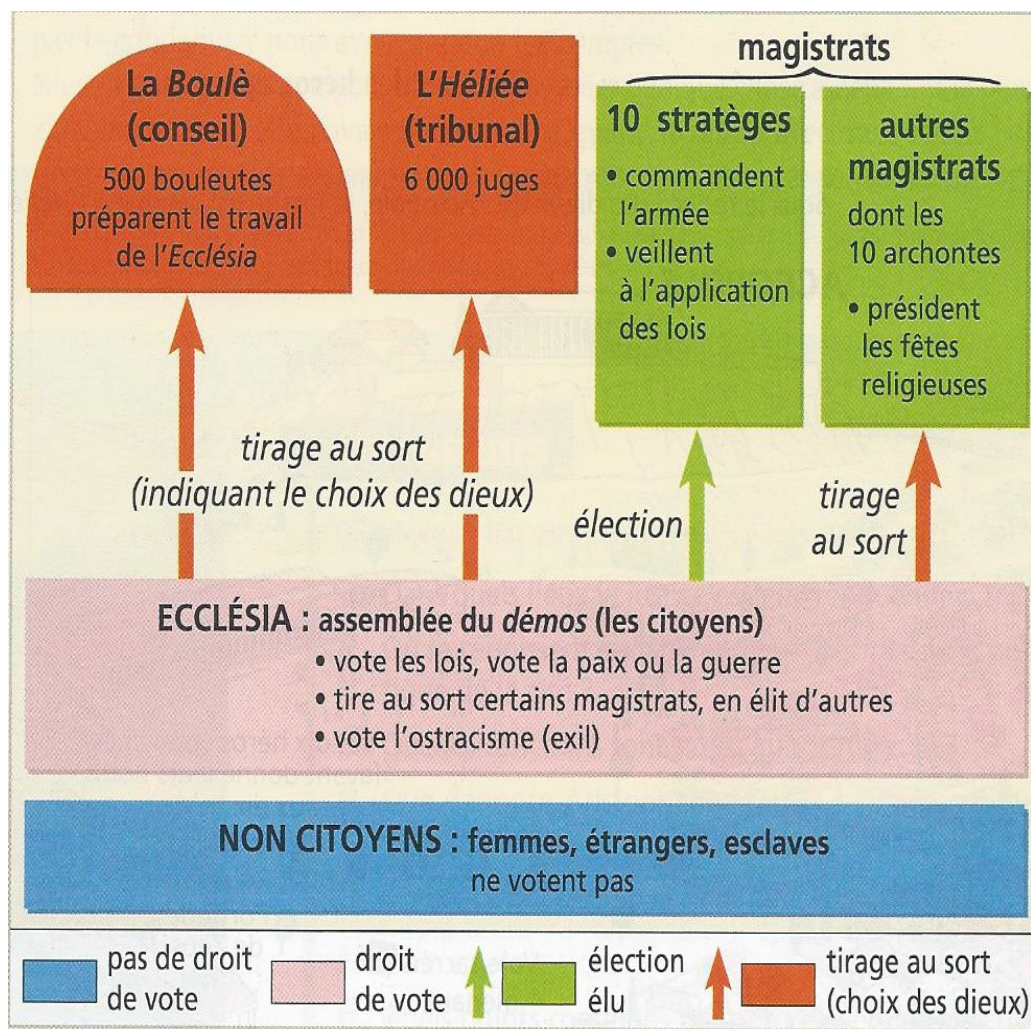
- Qu'est-ce qui témoigne de la volonté d'une stricte égalité entre citoyens ?

> *Le **tirage au sort** est une **pratique courante sauf pour les hautes fonctions ou magistratures comme stratège**. Les **résultats** sont considérés comme étant la **volonté des dieux**. **Chaque citoyen** peut être **élu ou tiré au sort pour exercer une magistrature et a le droit de vote**. **Le temps de parole comptabilisé**.*

- Qui commande réellement la cité ?

> *On l'a vu c'est une **démocratie directe**, car les citoyens commandent directement la cité (vote des lois ...). mais en **réalité** on s'aperçoit que ce sont des **magistrats et en particulier les stratèges qui dirigent vraiment la cité**. Ce sont souvent des **hommes riches et influents**, comme **Périclès qui sera réélu de 443 à 429**.*

- Vérifiez que vous êtes capable de refaire le schéma sur les institutions et que vous êtes capables de l'expliquer.



(- Quelles sont les institutions législatives, quelles sont les institutions exécutives, quelles sont les institutions judiciaires ?

> *pouvoir législatif : Ecclesia et Boulè / pouvoir judiciaire : Héliée / pouvoir exécutif : magistrats*)

2° - Les droits et les devoirs du citoyen athénien :

(- Qu'est-ce que le misthos ?

> *Dans l'Antiquité, le **misthos** était une rétribution accordée à Athènes à ceux qui occupaient une fonction publique, comme être membre de la Boulè, de l'Héliée ou de l'Ecclésia. C'est une institution originale de la cité d'Athènes, qui ne semble pas avoir existé ailleurs dans le monde grec antique. Introduite pour encourager la participation à la vie publique, cette mesure, appelée misthophorie, permet aux citoyens de condition modeste de prétendre aux charges publiques. Cette rétribution est instituée par Périclès, probablement entre 454 et 450 av. J.-C., À l'origine, le misthos s'élève à deux oboles par jour, soit le tiers d'un salaire journalier moyen. Il est financé par le tribut des membres de la Ligue de Délos. Sous Cléon, le misthos passe à 3 oboles. L'institution est abrogée en 411*

av. J.-C. à la suite de la Première Révolution oligarchique, en raison de la situation très mauvaise dans laquelle se trouve Athènes à cause de la guerre du Péloponnèse.)

- Qu'est-ce qui conditionne les devoirs d'un citoyen à Athènes ?

> Les **devoirs** sont **proportionnels à la fortune**.

- Quels sont les devoirs du citoyen athénien ?

> le citoyen doit **participer à la vie de la cité**, financièrement et physiquement.

Il doit faire des **sacrifices**, **défendre la cité** en cas de guerre. Il se doit d'**entretenir les chevaux de l'armée**. En tant que **triérarque**, il doit fournir l'équipement du bateau, la trière et payer l'équipage du navire de guerre.

En cas de **non respect de ces devoirs**, il peut être **ostracisé**.

La **citoyenneté athénienne** n'est **pas que politique**, elle comporte donc aussi des **obligations militaires et religieuses**.

En revanche, si le citoyen n'a **pas de fortune**, il doit quand même participer à la guerre mais **au lieu d'être hoplite ou cavalier**, il sera **rameur sur les trières**.

- Quels sont ses droits ?

> Les **droits** :

lui seul peut **posséder ou acheter une terre ou une maison**, exercer des **magistratures**, participer aux **banquets qui terminent certaines fêtes religieuses**. Le citoyen athénien est tenu de **respecter la religion athénienne qui est une religion polythéiste**.

III – L'exercice de la démocratie et de la citoyenneté à Athènes et à Rome

III - B) – Le fonctionnement des institutions dans l'Empire romain (pp. 66-69)

1° - Les institutions de l'Empire :

- Quels sont les pouvoirs de l'empereur ?

> A partir de 27 av., les empereurs vont peu à peu concentrer tous les pouvoirs, le **citoyen romain** se retrouve ainsi, en partie, dépossédé de ses pouvoirs politiques, tout au moins au niveau de la direction de l'Empire. Mais, une certaine forme de démocratie locale est préservée.

Le **princeps**, l'empereur, premier des citoyens, concentre tous les pouvoirs : **chef unique des armées**, il **désigne les titulaires des principales magistratures de Rome**, peut **modifier la composition du sénat**, **contrôle la production des lois**. L'autorité de l'empereur repose aussi sur le fait qu'il **apparaît comme l'élu des dieux**.

(- Pourquoi ne peut-on parler de démocratie dans la gestion de l'Empire romain ?

> *Même si les institutions civiques romaines ont été conservées, elles ont été vidées de leur contenu républicain en ayant très peu de pouvoirs. Par exemple le Sénat peut voter des lois, mais c'est l'empereur qui décide de la composition du Sénat.)*

2° - Le fonctionnement des institutions dans les cités :

- Quelles sont les institutions d'une cité de l'Empire ?

> *Quelque soit leur statut, on retrouve dans les cités de l'Empire deux **organes traditionnels de l'organisation civique**.*

*Des **magistrats** exercent les **pouvoirs exécutifs**. Ils sont **nommés tous les ans par l'Assemblée des citoyens**.*

*La **curie (ou sénat local)** (une 100aine de membres) représente le **pouvoir législatif et vote des décrets**.*

- Qui participe à la gestion des affaires de la cité ?

> *Elle est formée de **notables locaux nommés à vie** (ceux-là même qui deviennent ainsi citoyens romains si ils ne l'étaient pas).*

(- Peut-on parler de démocratie ?

> *Les **cités de l'Empire** jouissent d'une très **large autonomie**. Les magistrats rendent la justice, gèrent les finances et font régner l'ordre public. En réalité, seul un petit nombre participe aux décisions politiques.)*

3° - Les droits et les devoirs du citoyen romain :

(- Qu'est-ce que l'évergétisme ? (p. 57) (p. 64)

> *l'évergétisme consiste, pour les notables, à faire profiter la collectivité de leurs richesses, d'abord par l'embellissement de leur ville (construction de monuments, érection de statues), ensuite par la distraction (organisation de spectacles), les bienfaits (distribution d'argent, de cadeaux ou de terres) et le ravitaillement (distribution d'huile, de vin) de la plèbe. Elle devient une obligation morale pour les riches liés à l'exercice d'une*

fonction municipale, profane ou religieuse et une obligation tout court pour toute entrée dans une magistrature importante)

- Quels sont les privilèges du citoyen romain ?

> *La citoyenneté romaine assure à celui qui la possède un **statut juridique privilégié, unifié dans tout l'Empire et qui prime sur les droits locaux**. Ainsi, le citoyen bénéficie d'une **garantie judiciaire** : il ne peut être **jugé que devant des magistrats romains et il peut recourir au jugement de l'Empereur en dernier recours**.*

- Quels sont les devoirs du citoyen romain ?

> *Il a également des **obligations** : il doit effectuer le **service militaire**, il sert dans la légion, son **service est plus court et mieux rémunéré que celui des autres soldats**.*

*Le citoyen **ne paie pas d'impôts directs, à l'inverse des non citoyens**. En revanche, il paie des **impôts indirects** comme, par exemple, une taxe de 5 % sur les héritages.*

IV – La démocratie en débat

1° - La contestation de la réalité démocratique à Athènes (pp. 48-51)

- La démocratie en tant que régime politique est-elle acceptée par tous les citoyens ?

> *Le bien fondé du régime démocratique n'a **pas toujours fait l'unanimité** au sein de la société athénienne. En dépit des affirmations de Périclès, les **inégalités de richesses** ne permettent pas à tous de profiter de la plénitude de leurs droits politiques et la **réalité du pouvoir est confisquée par quelques-uns.***

*Les **adversaires** de la démocratie dénoncent ce système qui, selon eux, **pousse à la guerre pour trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement et doutent de la capacité du dêmos à exercer sa souveraineté** : les oligarques souhaitent enlever la main-mise du petit peuple (trop peu éduqué et donc facilement manipulables par les démagogues) sur les institutions.*

(- Quelles formes a pu prendre la contestation du régime démocratique ? Donnez un ou deux exemples. (pp. 42-43)

> *La **contestation** est le plus souvent **pacifique** (au sein des écoles de philosophie ou par le biais de pièces de théâtre) mais aussi prendre **un tour plus violent** (coups d'État oligarchiques).)*

(- Quels sont les limites de la pratique démocratique athénienne ? (pp. 44)

> *Athènes a, malgré l'apparente démocratie, été de plus en plus le régime d'un seul. Le **pouvoir a souvent été confisqué** par des **personnes charismatiques, persuasifs, fortunés** (pouvant exercer la politique à plein temps et s'acheter les faveurs des uns et des autres). La **guerre du Péloponnèse a affaibli le régime démocratique** et à la mort de Périclès, Athènes fut dirigée par des démagogues.)*

2° - Inégalités sociales et civiques dans l'Empire romain (pp. 66-69)

- En quoi la société romaine est profondément inégale et hiérarchisée ?

> *Contrairement à ce qui se passe à Athènes, l'isonomie n'existe pas à Rome : les **citoyens romains ne sont pas tous égaux devant la loi**, les **différences** provenant surtout de leur **rang social**. La société romaine est en effet très **hiérarchisée**. Les **vieilles familles** possèdent **plus de prestige***

(- Dans quelle mesure elle permet, malgré tout, une certaine évolution sociale ?

> il y a une **certaine mobilité comme le montre l'accession d'hommes nouveaux**. Ainsi d'anciens esclaves de la maison impériale accèdent-ils aux plus hautes fonctions. La puissance sociale se mesure à l'importance de la clientèle que l'on peut obtenir.)